

Direction Départementale des Territoires
Service Aménagement Sud-Est (SASE/MDD)
17, bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 - Grenoble cedex 9
tel: 04.56.59.46.49

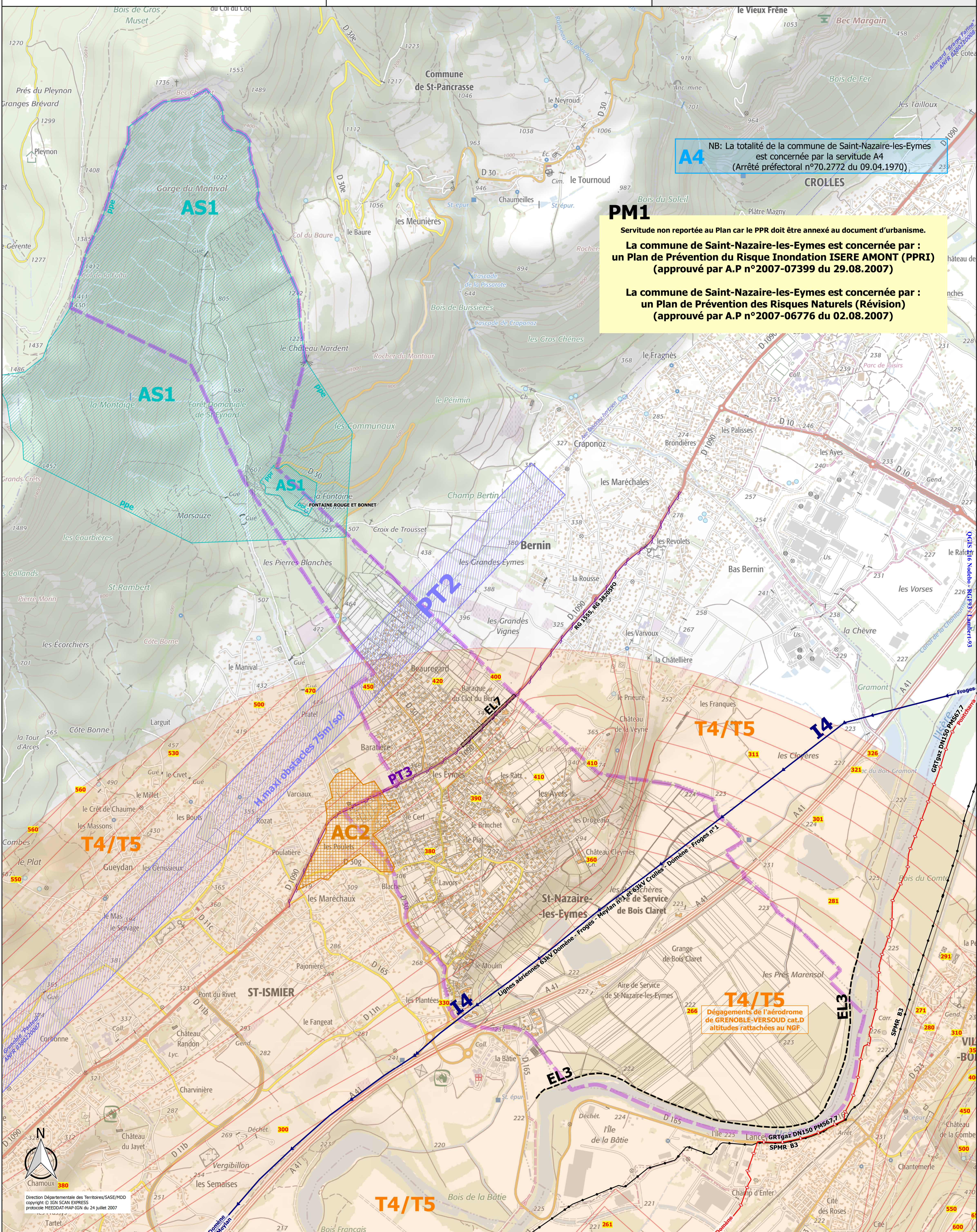
ECHELLE : 1/10.000
MODIFIE LE : 24.10.2017

NB: Ce document est un plan de référence directement utilisable dans la plupart des cas. Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes institutifs de la servitude.

MODIFICATIONS		
date	code	nature
12.06.85		Mise à jour pour "Porter à la Connaissance" (P.A.C)
13.03.89		Mise à jour pour le P.A.C Révision n°2 du P.O.S
05.03.95		Mise à jour P.A.C - Révision n°3 partielle.
07.02.00		Mise à jour pour la révision n°4 du P.O.S
24.10.17		Mise à jour pour le Porter à la Connaissance du Maire (P.A.C)
EL2		Servitude abrogée remplacée par la servitude PM1 (PPRI)
PM1		Plan de Prévention du Risque Inondation ISERE AMONT (PPRI) approuvé par Arrêté Préfectoral n° 2007-07399 du 29.08.2007.
PM1		Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de Saint-Nazaire-les-Eymes (PPRNP) approuvé par Arrêté Préfectoral n° 2007-06776 du 02.08.2007.
A1		Suppression des périmètres de bois et forêts soumis au régime forestier. Servitude A1 abrogée par la Loi d'Orientation Forestière de 2001.
T5		Mise à jour des Dégagements de l'aérodrome de Grenoble-Le Versoud cat.D. PSA approuvé par Arrêté Ministériel du 21.02.2017.

Légende

- AS1 captages
- AS1 captages : périmètre de protection immédiate
- AS1 captages : périmètre de protection rapprochée
- AS1 captages : périmètre de protection éloignée
- AC2 Site Inscrit
- EL3 Halage et marchepied
- EL7 Alignement
- I4 Lignes Haute Tension
- PT2 Protection contre les obstacles (faisceau hertzien)
- T5 Dégagements de l'aérodrome de Grenoble-Le Versoud
- PT3 Réseau téléphonique
- Transport d'hydrocarbure : canalisation impactante
- Transport de gaz haute pression : canalisation impactante
- Limites Saint-Nazaire-les-Eymes



A4 NB: La totalité de la commune de Saint-Nazaire-les-Eymes est concernée par la servitude A4 (Arrêté préfectoral n°70.2772 du 09.04.1970).

PM1
Servitude non reportée au Plan car le PPR doit être annexé au document d'urbanisme.
La commune de Saint-Nazaire-les-Eymes est concernée par : un Plan de Prévention du Risque Inondation ISERE AMONT (PPRI) (approuvé par A.P n°2007-07399 du 29.08.2007)

La commune de Saint-Nazaire-les-Eymes est concernée par : un Plan de Prévention des Risques Naturels (Révision) (approuvé par A.P n°2007-06776 du 02.08.2007)

T4/T5 Dégagements de l'aérodrome de GRENOBLE-VERSOUD cat.D altitudes rattachées au NGF